

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

---

<b>Date de la convocation :</b> 28/05/2026	L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid SEGUIER, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> 19 <b>Présents :</b> 16 <b>Votants :</b> 19	<b>Présents :</b> Régis ARMENGAUD, Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Françoise BOURGUES, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Françoise GAU, Frédéric GONCALVES-ESTEVEES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Sophie MASSOT, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER, Michel SEGUIER
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Roméo CARAYON par Astrid SEGUIER, Nathalie GASTOU par Sylvie MAFFRE, Isabelle SIRVEN par Françoise BOURGUES
	<b>Absents ou excusés :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Céline CHERRIER

---

DE\_2026\_060

### Objet : Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (*en attente de la nouvelle instruction*) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 Mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Madame le Maire explique que dans les communes de 10000 à 8999 habitants, le conseil municipal doit procéder à la désignation de cinq délégués du conseil municipal et de cinq suppléants issus également du conseil municipal pour participer aux prochaines élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2026.

La désignation de ces délégués et suppléants a lieu sous forme d'élection au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les élections des délégués et de leurs suppléants ont lieu simultanément. Le vote a lieu sans débat et au scrutin secret. La répartition des sièges se fait ensuite à la plus forte moyenne.

#### 1) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Françoise GAU, Madame Marie-Hélène GONTARD, Monsieur Alexis BENOIT et Monsieur Germain MALPEAU.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### 2) Election des délégués et des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Liste menée par Astrid SEGUIER :

##### Délégués titulaires :

- Astrid SÉGUIER
- Romain ASSEMAT
- Nathalie DO CARMO
- Frédéric GONCALVES-ESTEVEES
- Isabelle SIRVEN

##### Délégués suppléants :

- Régis ARMENGAUD
- Françoise GAU
- Gilles SABLAYROLLES
- Nathalie GASTOU
- Jérémy PALAYSI

DE\_2026\_060

Madame la Présidente du bureau de vote rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales qui auront lieu de 27 septembre 2027.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10
  
- La liste menée par Astrid SEGUIER a obtenu 19 voix

La liste menée par Astrid SEGUIER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les prochaines élections sénatoriales :

- Astrid SÉGUIER
- Romain ASSEMAT
- Nathalie DO CARMO
- Frédéric GONCALVES-ESTEVE
- Isabelle SIRVEN

La liste menée par Astrid SEGUIER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les prochaines élections sénatoriales :

- Régis ARMENGAUD
- Françoise GAU
- Gilles SABLAYROLLES
- Nathalie GASTOU
- Jérémy PALAYSI

Fait à Lacrouzette le 5 juin 2026,

La secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER

*Date de transmission en préfecture : 08/06/2026*

*Date de publication : 08/06/2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.